CONSEIL MUNICIPAL D'ESPAGNAC

Procès-Verbal de la séance du samedi 22 février 2024

Présents : Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Isabelle MONTAGNE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Philippe BRUNET, Jean-François CONDAT, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL Secrétaire de la séance : Isabelle MONTAGNE

DELIBERATION

Création d'un vestiaire dans la cantine - Demande de subvention en DETR (A&R la DE2024 002)

Madame le Maire explique aux conseillers que la cantine scolaire d'ESPAGNAC a fait l'objet d'un contrôle de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze.

Pour se mettre en conformité avec le Règlement (CE) N 852/2004 du 29 avril 2004 Annexe II Chapitre I points 4 et 9, la commune doit créer un vestiaire dans la cantine scolaire pour permettre au personnel de se changer.

Madame le Maire présente au Conseil le devis reçu pour la réalisation de ce projet :

Les travaux s'élèveraient à un montant de:

3 654.44 € HT. soit 4 385.33 € TTC.

Le financement prévisionnel serait le suivant :

- Subvention de l'État (DETR) :

(42% de travaux H.T.) 1 534,86 €

- Part communale 2 850,47 €

Total **4 385.33** € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

. décide d'engager les travaux relatifs à cette opération,

. donne son accord sur le plan de financement,

. demande à Mr le Préfet de la Corrèze à bénéficier d'une subvention au titre de "la DETR" dans le cadre "construction, restructuration, rénovation écoles et cantines", à hauteur de 42 % du H.T.

. d'une manière générale, autorise Mme le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers, nécessaires à la mise en place de cette opération.